

JE R3CYCLE

LE GUIDE DU TRI ISTRES-OUEST PROVENCE



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER, NOTRE DÉFI COMMUN.

Sur notre territoire Istres-Ouest Provence, vous, moi, chacun et ensemble, nous produisons 74 000 tonnes de déchets par an. Cela n'est plus possible. Nous devons préserver nos ressources naturelles et protéger notre environnement.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte engage le pays tout entier (citoyens, entreprises, pouvoirs publics) à des actions concrètes et à une évolution de nos comportements individuels et collectifs. Elle impacte très directement le budget des déchets des collectivités.

Nous devons réduire nos déchets. C'est l'objectif du Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés qui vise à l'horizon 2035 une Métropole zéro déchet zéro gaspillage.

Pour cela, nous disposons de trois champs d'actions :

- Réduire notre production de déchets, en changeant nos habitudes de consommation. Le meilleur déchet étant toujours celui que l'on ne produit pas.
- Réutiliser, offrir une seconde vie aux objets encore utilisables, et par là même contribuer à une économie circulaire et solidaire.
- Recycler nos déchets. En triant mieux et plus, nous valorisons les matières, nous limitons la hausse des coûts, et nous créons des emplois.

Je vous engage donc tous et chacun à agir dès maintenant.

Le tri est plus simple aujourd'hui, il n'y a plus de doutes à avoir, tous les emballages se trient et sont recyclés. Notre territoire dispose de 813 colonnes de tri, il y en a forcément une près de chez vous. Pour vos déchets organiques, nous mettons à votre disposition des composteurs individuels. Nos déchetteries sont ouvertes 7/7j et elles sont gratuites pour les particuliers, elles sont aussi équipées de caissons réemploi et de bornes textiles...

Vous trouverez dans ce guide les principales informations pour trier et réduire vos déchets. Néanmoins, le personnel de la régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets et nos ambassadeurs du tri restent à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos interrogations.

Je compte sur vous.

François Bernardini

Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Maire d'Istres

74 000 T
de déchets
sont produites chaque
année sur notre territoire

28 000 T
sont valorisées
dont **4 000 T**
en collecte sélective

Un habitant produit
400 kg
d'ordures ménagères
par an et recycle
seulement **35 kg**
de matières

18%
de nos poubelles
sont constituées
d'emballages recyclables,
soit 7 200 T
de déchets par an
qui pourraient être évitées.

Un emballage jeté dans les
ordures ménagères
coûte en traitement
près de 2x plus cher
à la collectivité
que lorsqu'il est trié et recyclé.

1 T de plastique
recyclé,
c'est
2 T de CO2 évitées,
l'équivalent de
21 500 kms
en voiture

VOS DÉCHETS ONT DE L'AVENIR

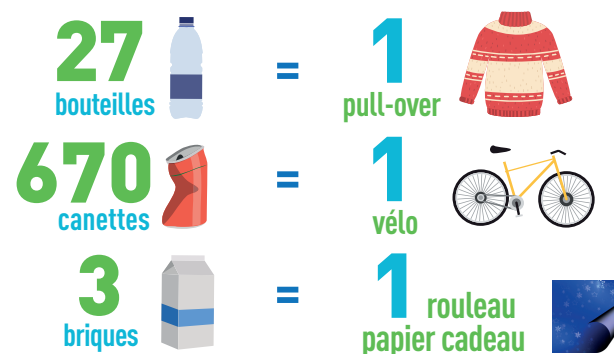
Trier est un geste simple qui permet de lutter contre la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources.

Le verre, le papier, et tous les emballages en plastique, en métal et en carton sont recyclables. Ils deviennent de nouvelles matières premières, ce qui permet de créer un cycle durable.

Nous préservons ainsi nos ressources naturelles qui sont limitées et nous faisons du bien à notre environnement.

Grâce à votre geste de tri, la Métropole recycle et valorise les emballages et papiers collectés dans les dispositifs de tri du territoire.

VOUS TRIEZ, NOUS RECYCLONS !



LE TRI COMMENCE À LA MAISON

Placez dans un sac cabas tous vos emballages vides. Lorsque le sac est plein, rendez-vous au Point d'Apport Volontaire pour les déposer en vrac dans la borne correspondante.

Le verre dans la borne verte, les autres emballages dans la borne jaune.



MON MÉMO-TRI

Papiers Emballages



TOUS LES PAPIERS

À jeter dans la borne de tri ou le bac jaune



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES EMBALLAGES

À jeter dans la borne de tri ou le bac jaune

Verre



BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX

À jeter dans la borne de tri verte.
Sans bouchons ni couvercles



Le verre se recycle à l'infini

Pour chaque tonne de verre triée,
le territoire reverse 5 euros
à la Ligue contre le cancer.

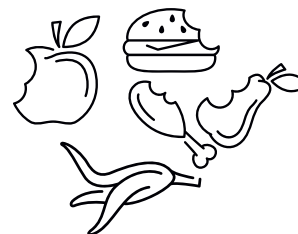
Ordures ménagères



Tous les déchets du quotidien
qui ne sont pas des emballages :
dosettes à café, articles d'hygiène
(coton, couches, masques...),
vaisselle en verre,
en porcelaine ou jetable,
et petits objets (jouets
cassés, pots en terre cuite...)



Restes alimentaires



À déposer dans des sacs poubelle fermés,
et à jeter dans le bac à ordures ménagères



Pensez au compostage domestique.
Toutes les infos en dernière page
de ce guide

Autres déchets



Encombrants et déchets spéciaux

Électroménagers, meubles, métaux, bois,
gros cartons, pneus, huiles et autres déchets
encombrants ou toxiques...

À donner aux acteurs de
la réutilisation s'ils sont en bon état
OU

À déposer en déchèterie
OU

Pour vos encombrants et déchets verts,
prendre rdv au 0 800 800 424
pour un enlèvement devant chez vous



Vous pouvez déposer
vos piles et ampoules usagées
dans vos commerces de proximité.

Déchets verts de jardin



Pensez au broyage et
au paillage pour nourrir votre sol

Les bons gestes

Déposez vos emballages **en vrac**
dans la borne de tri correspondante

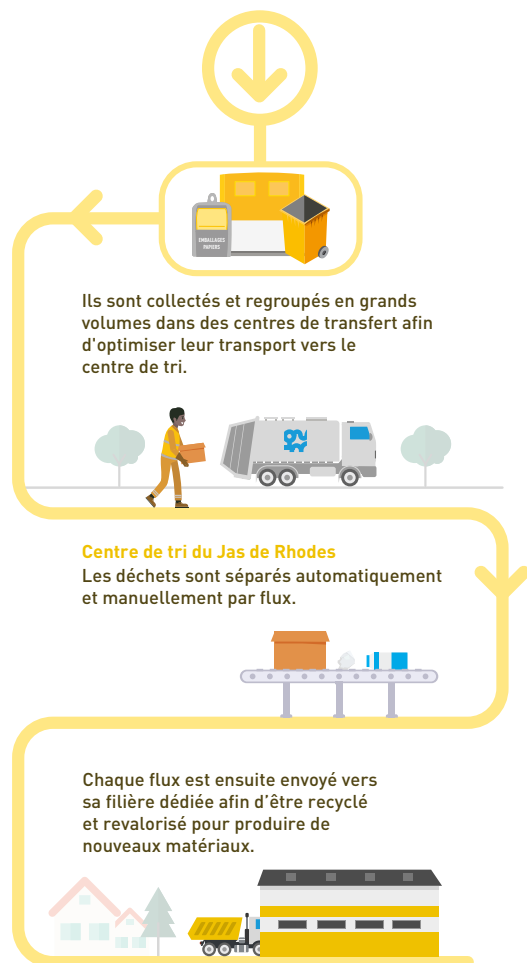
Ne pas les imbriquer,
ni les mettre dans un sac

Inutile de les laver,
il suffit de **bien les vider**

UN DOUTE SUR LE TRI ? GÉOLOCALISER LA BORNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS ? CONSULTEZ LE GUIDE DU TRI
DE L'APPLICATION «**MA MÉTROPOLE DANS MA POCHE**» OU CONTACTEZ LE **0800 800 424** (Appel gratuit depuis un poste fixe)

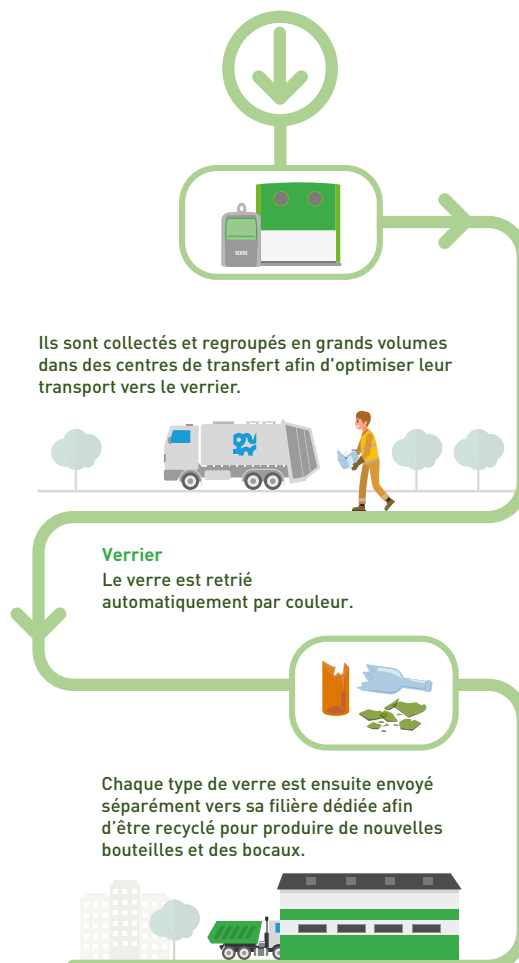
VOUS TRIEZ, NOUS RECYCLONS

PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON, EN MÉTAL ET EN PLASTIQUE



SE RECYCLENT POUR UNE NOUVELLE VIE !

BOUEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



SE RECYCLENT À L'INFINI

EN DÉCHÈTERIE

Les particuliers peuvent déposer leurs déchets spécifiques et encombrants gratuitement dans l'une des 6 déchèteries du territoire. Ces espaces aménagés, gardiennés et clôturés favorisent le recyclage.

À votre arrivée, des agents vous guideront pour le déchargement de vos déchets dans les conteneurs spécifiques.

AUTORISÉS



Istres - ZI du Tubé, 5 rue de Copernic - 04.42.55.36.28

Miramas - ZI des Molières, rue des Pays-Bas - 06.74.85.01.80

Fos-sur-Mer : Route d'Istres, RN 568 - 04.42.05.17.14

Port-Saint-Louis-du-Rhône : 23 Avenue Max Dormoy - 569 ZAC de Mallebarg - 06.74.85.01.80

Grans : Quartier Cannebière - 06.24.57.02.71

Entressen : Draille Cimetière - 04.90.50.65.36

Toutes les déchèteries sont ouvertes 7j/7 de 8h30 à 12h (sauf Entressen, uniquement les samedis et dimanches matin) et de 13h30 à 18h tous les jours sauf le dimanche.
Fermeture les jours fériés.

BORNES TEXTILES ET CAISSONS RÉEMPLOI DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Dans vos déchèteries vous trouverez aussi :

- > des **bornes textiles** pour vos vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie...
Conditionner les linges propres et secs dans des sacs bien fermés. Attacher les chaussures par paire.
- > des **caissons réemploi** pour vos objets et mobiliers non-cassés ou facilement réparables.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'application «Ma métropole dans ma poche» :

téléchargeable sur IOS et Android pour toutes vos questions sur le tri

Le site www.ouestprovence.fr



PENSEZ AU COMPOSTAGE

Le compostage est un processus de conversion et de valorisation des déchets organiques.

Une partie importante de vos ordures ménagères et de vos déchets verts peut aller dans un composteur (épluchures, sachets de thé, marc de café, essuie-tout, restes de repas sans viande, tonte de pelouse, tailles de haies et beaucoup d'autres).

Cela permet de réduire le volume de vos poubelles tout en produisant un engrais naturel pour votre jardin.

Le territoire Istres-Ouest Provence met à votre disposition, pour 10 euros, des composteurs.

- 1 Réservez le vôtre sur www.ouestprovence.fr
- 2 Le jour du retrait vous recevrez des accessoires de compostage et bénéficierez d'une petite formation par nos ambassadeurs du tri.

DEMANDEZ VOTRE STOP PUB

L'autocollant Stop Pub permet de réduire de 35kg par an et par habitant la quantité de papier jeté.

Le territoire en met gratuitement à votre disposition dans vos mairies.
Demandez-le à l'accueil.

